

MONTPITOL AVIRON CLUB

REGLEMENT INTERIEUR

I – HORAIRES

Les heures d'ouverture et de fermeture des installations sont fixées par le Comité Directeur selon les saisons, les activités et les types de pratique.

II – ACCES

Pour évoluer sur l'eau et utiliser les équipements il faut être inscrit au club et être à jour des cotisations.

1) – Accès aux locaux

Seules les personnes nommément désignées par le Comité Directeur sont autorisées à détenir les clefs des locaux.

L'utilisation des installations de la salle de musculation et machines à ramer est subordonnée à la présence d'un responsable sportif et au respect des horaires affichés. Chaque section désignera un responsable et déterminera ses périodes d'utilisation des installations.

Après utilisation, le matériel doit être soigneusement rangé et laissé en état pour les utilisateurs suivants.

Toute détérioration du matériel doit être immédiatement signalée au responsable sportif qui apprécie l'opportunité du retrait momentané de l'appareil.

Les utilisateurs doivent s'assurer, avant de fermer les locaux, que les appareils sont correctement couverts, que des bouteilles d'eau, papiers, serviettes, ne traînent pas au sol et que les lumières sont toutes éteintes.

2) Accès au parc à bateaux

Chaque section doit assurer le rangement du matériel entreposé sur les emplacements réservés sur le portique et veiller à sécuriser les bateaux (cadenas et sangles).

3) Accès au plan d'eau

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de se baigner dans le lac.

Les sorties en bateaux ne sont autorisées qu'en présence du responsable sportif (au minimum diplômé initiateur), qui peut encadrer jusqu'à 12 rameurs maximum. Au-delà, un deuxième diplômé doit obligatoirement être présent, et ceci par tranche de 12 rameurs.

Il doit y avoir minimum deux embarcations sur le plan d'eau.

Les sorties sur l'eau peuvent être interrompues à tout moment pour des raisons de sécurité.

L'attribution des embarcations et des avirons (rames) est effectuée par le responsable qui fait respecter les directives du responsable sportif.

Les règles d'embarquement, de débarquement, de circulation sur l'eau et de sécurité sont affichées.

III – RESPONSABILITE DU CLUB

Les rameurs sont placés sous la responsabilité de l'encadrement durant la séance. Les parents doivent s'assurer qu'un responsable est arrivé avant de laisser leurs enfants. Ceux-ci devront prévenir le responsable de leur départ.

IV – REGLES DE VIE

Une tenue correcte, tant physique que dans le langage est demandée à tous, aussi bien dans l'enceinte du club que lors des déplacements.

Les locaux et le matériel doivent être respectés et maintenus en l'état. La propreté et l'ordre sont l'affaire de tous.

Toute dégradation doit être signalée aux responsables.

Il est interdit de fumer dans les locaux.

Tous les manquements à la discipline sont passibles de sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion définitive.

Le présent règlement est affiché dans les locaux du club.